



### Kiwi

**N°09**  
**12/04/2018**



#### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

**FDGDON 47**

[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Kiwi N°09 du 12/04/2018 »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.



- **Stades phénologiques**

### Hayward

En Lot-et-Garonne, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques : stade « premières feuilles étalées » (BBCH 11) à « boutons floraux visibles » (BBCH 51).

### Variété à chair jaune

Dans les Pyrénées-Atlantiques : stade « boutons floraux visibles » (BBCH 51) à début « boutons floraux dégagés ».

### Arguta

En Lot-et-Garonne : stade « premières feuilles étalées » (BBCH 11) à « boutons floraux visibles » (BBCH 51)



« Premières feuilles étalées »



« Boutons floraux visibles »

Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)

- **Pseudomonas syringae pv. Actinidiae (PSA)**

La bactérie se manifeste actuellement sous forme d'écoulements d'exsudats blancs et rougeâtres sur bois. Une augmentation des symptômes est observée sur certaines parcelles cette semaine notamment sur latérales. Les toutes premières taches sur feuilles (symptômes primaires) sont signalées cette semaine sur pied mâle précoce.



Écoulements d'exsudat rougeâtre

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

#### Evaluation du risque

Les conditions pluvieuses et venteuses sont favorables à la bactérie.

Les parcelles sont à surveiller attentivement.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Cochenille blanche du mûrier**

Des pontes sont observées sous quelques boucliers. La migration des jeunes larves pourrait débuter à partir de la semaine prochaine (17-22 avril).

#### Evaluation du risque

La période à risque débutera lors de la migration des jeunes larves.

**Mesures prophylactiques** : L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : l'acarien prédateur de pucerons *Trombidium sp* ainsi que des cantharides.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes :** Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*